

Sécheresse dans l'Eure-et-Loir – Mesures de restriction à respecter sur le territoire

ALERTE

Collectivités



Lavage autorisé des toitures, des façades et des trottoirs



Surveillance accrue des Stations d'épuration et Délestage interdit (sauf dérogation DDT)



Piscines ouvertes au public autorisées



Interdiction d'arroser les terrains de sport entre 11h et 18h



Interdiction d'arroser les pelouses et les massifs fleuris de 11h à 18h



Interdiction d'arroser Les espaces verts sauf arbres et arbustes plantés depuis moins d'1 an (arrosage autorisé de 18h à 11h)



Fermeture des fontaines en circuit ouvert, brumisateurs interdits



Interdiction de toute manœuvre d'ouvrage influant le débit ou le niveau de l'eau



Interdiction de remplir et de vidanger les plans d'eau

L'utilisation des réserves d'eaux pluviales ou d'une retenue non connectée au milieu naturel n'est pas concernée par ces restrictions.

Retrouvez le détail des mesures prises pour l'ensemble des usages domestiques et professionnels sur le site des services de l'État – [Arrêtés](#)

Sécheresse dans l'Eure-et-Loir – Mesures de restriction à respecter sur le territoire

CRISE

Collectivités



Remplissage et vidange des piscines recevant du public soumise à autorisation ARS et DDT



Surveillance accrue des stations d'épuration et délestage interdit sauf dérogation DDT



Interdiction d'arroser les terrains de sport sauf enjeu national ou international



Interdiction d'arroser les pelouses Et les massifs fleuris



Lavage interdit des toitures, des façades et des trottoirs sauf dérogation sanitaire



Interdiction d'arroser Les espaces verts



Fermeture des fontaines en circuit ouvert, brumisateurs interdits SAUF dérogation canicule



Interdiction de toute manœuvre d'ouvrage influant le débit ou le niveau de l'eau



Interdiction de remplir et de vidanger les plans d'eau

L'utilisation des réserves d'eaux pluviales ou d'une retenue non connectée au milieu naturel n'est pas concernée par ces restrictions.

Retrouvez le détail des mesures prises pour l'ensemble des usages domestiques et professionnels sur le site des services de l'État – Arrêtés

Sécheresse dans l'Eure-et-Loir – Mesures de restriction à respecter sur le territoire

ALERTE RENFORCÉE

Collectivités



Interdiction d'arroser
les pelouses et les massifs
fleuris



Interdiction d'arroser les espaces verts
Adaptation pour les arbres et arbustes
plantés en plein terre depuis moins d'1 an
(arrosage autorisé de 18h à 11h)



Interdiction d'arroser
les terrains de sport
entre 11h et 18h



Interdiction de
remplir et de vidanger
les plans d'eau



Fermeture des fontaines
en circuit ouvert,
brumisateurs interdits



Interdiction de toute
manœuvre d'ouvrage
influant le débit ou le
niveau de l'eau



Vidange des piscines
recevant
du public soumise à
autorisation ARS et DDT



Lavage autorisé des
toitures, des façades
et des trottoirs



Surveillance accrue des
stations d'épuration
et délestage interdit
sauf dérogation DDT

L'utilisation des réserves d'eaux pluviales ou d'une retenue non connectée au milieu naturel n'est pas concernée par ces restrictions.

Retrouvez le détail des mesures prises pour l'ensemble des usages domestiques et professionnels
sur le site des services de l'État – [Arrêtés](#)